

**SAS DOMAINE A.F GROS**  
SIRET N° 38396734600016,  
5 Grande rue La Garelle  
21630 POMMARD

**Monsieur Nicolas BASSET**  
3 , Impasse Saint Jean  
21630 POMMARD

POMMARD, le lundi 1<sup>er</sup> février 2021

*Lettre remise en main propre contre décharge*  
**Objet : Avertissement**

Monsieur,

Vous avez eu un comportement que nous ne pouvons admettre et pour lequel nous envisageons de prononcer une sanction disciplinaire à votre encontre. Nous vous avons convoqué puis reçu le 26 janvier 2021 afin de vous en exposer les raisons et d'entendre vos explications dans le cadre d'un entretien préalable.

Suite à cet entretien, nous avons décidé de prononcer une sanction pour les faits suivants :

- **Non respect des consignes**

Mardi 19 janvier 2021, dans le cadre d'une opération de préparation à l'étiquetage en cuverie, vous n'avez pas respecté les consignes qui vous ont été transmises par la direction. Ceci vous a conduit à une grave erreur de mélange de bouteilles nues sur pile. Ces fautes ne sont absolument pas tolérables, d'autant que la Direction avait expressément appelé à une extrême vigilance sur ce point.

Nous n'avions pas à contrôler ce travail de simple exécution qui relève parfaitement de vos fonctions. Si nous n'avions pas eu cette vigilance à votre place, cela aurait conduit à intervertir des appellations et par conséquent à l'étiquetage d'une appellation ne correspondant pas au vin destiné à notre clientèle. Nous avons donc dû reprendre chaque bouteille afin de vérifier l'appellation indiquée sur le bouchon et recommencer votre travail. Si cette appellation n'avait pas été indiquée sur le bouchon, nous n'aurions pas été en mesure d'identifier le vin et de rectifier vos erreurs.

Il en va de votre responsabilité d'exécuter votre travail avec toute l'attention qui s'impose. Le respect des consignes est primordial. La notoriété de notre domaine peut se trouver engagée et compromise par de telles fautes professionnelles. Celles-ci ne sont pas admissibles.

- **Non respect du matériel**

Ces dernières semaines nous avons malheureusement eu à déplorer de votre part, la casse de mobilier du Domaine, en l'occurrence un marbre sur une petite table dite Bistrot ainsi que la destruction de la serrure du hangar de Vosne Romanée. Il ne s'agit pas d'une casse accidentelle mais d'un manque d'attention et de soin de votre part. Nous vous demandons la plus grande attention sur le matériel de l'entreprise. Nous déplorons avoir découvert les faits sans que vous ne soyez venu nous parler de ces casses.

- **Mensonge sur votre permis de conduire**

Enfin, dans votre contrat de travail en page 3, il est spécifié que la possession de votre permis de conduire est indispensable à l'exécution de votre contrat. Vous nous aviez informé avoir eu une suspension de ce permis avec une date de récupération fin 2020. A cette échéance nous vous avons demandé le justificatif de cette récupération. Vous nous avez affirmé être en règle et donc être en mesure de conduire les véhicules du domaine. Devant notre insistance vous avez fini par reconnaître n'avoir pas récupéré votre permis au motif que vous n'étiez pas en règle lors de votre contrôle médical préalable. Ce mensonge est grave car si nous vous avions cru sur parole vous auriez pu engager lourdement la responsabilité du domaine en conduisant nos véhicules sans permis.

Nous constatons que votre comportement professionnel se dégrade depuis plusieurs semaines et cela a des répercussions sur la qualité de votre travail. Nous sommes donc contraints de réagir afin de vous faire prendre conscience de l'impérieuse nécessité de vous ressaisir.

**Nous considérons en effet que votre comportement est fautif. C'est pourquoi, nous vous adressons cet avertissement. Nous vous indiquons que cette sanction présente un caractère disciplinaire. À l'occasion de toute nouvelle faute, nous serons dans l'obligation d'envisager des sanctions plus graves à votre égard.**

Comptant sur votre professionnalisme, nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression notre sincère considération.



L'employeur,  
SAS DOMAINE A.F GROS  
Représentée par Madame Anne-Françoise PARENT,  
Présidente.



Fait en double exemplaire et remis en main propre contre décharge

**Signature du salarié** Précédée de la mention manuscrite « remise en main propre le..... »

Remis en  
main propre  
2e 02/02/20